



Achat poele a bois STUV 30 UP

Par **Brijane**, le **13/10/2014** à **16:53**

Bonjour, j'ai acheté et fait posé un poele a bois STUV 30UP, mais le poele a été mal posé en juin et j'ai dû batailler pour qu'il revienne faire l'installation normalement demain, mais entre temps j'ai eu un degat des eaux a cause du poele et la société STUV m'a informé que le poele que j'avais acheté était un poele d'exposition et non un poele neuf comme je le pensais, le vendeur n'est il pas dans l'obligation de le mentionner. Quel recours j'ai, de plus le dessous du poele est totalement inesthétique et ça aussi il avait oublié de le dire même sur le site de la société il ne montre pas le dessous.

Merci d'avance.

Cordialement

Par **moisse**, le **14/10/2014** à **09:55**

Bonjour,

Sauf nouvelle décision contraire, un matériel d'exposition est toujours un matériel neuf, sauf s'il a peu ou prou servi.

Ce ne doit pas être le cas d'un poêle à bois.

J'ignore comment le fabricant a pu établir qu'il s'agissait d'un matériel d'exposition, mais de toutes façon il ne l'attestera pas à l'encontre de son vendeur.

L'esthétique du dessous est affaire de gout, il faut croire que tout le monde n'est pas de votre avis puisque ce modèle est commercialisé.

En outre il s'agit d'un vice apparent.

Par **Brijane**, le **14/10/2014** à **13:13**

Bonjour,

Le vendeur doit informer que c'est un poele d'exposition et le mentionner sur la facture. STUV en a déduit cela grâce au numéro du poele, le vendeur avait le poele depuis 2012. Et il nous avez dit qu'il en avait un dans son showroom. Comme il n'en a pas commendé d'autre, le déduction et facile.le vice apparent n'est sur aucune photos ni aucun document et temps que vous êtes debout on ne voit rien.

Cordialement.

Par **moisse**, le **14/10/2014** à **19:10**

Bonsoir,

[citation]Le vendeur doit informer que c'est un poele d'exposition et le mentionner sur la facture[/citation]

Je suis désireux de connaitre la source qui mentionne une telle obligation.

Pour ce qui est du fond invisible mais inesthétique je vous souhaite bien du plaisir pour démontrer qu'il s'agit d'un vice, vice caché en sus, mais vice extérieur et visible.

S'il n'est pas visible l'aspect esthétique ne sera pas prix en considération.